EN FOI DE Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable John, Baron Lisgar, de Lisgar et Bailieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Paierie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Ile du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce TRENTIÈME jour de DECEMBRE, dans l'année de Notre Scigneur mil huit cent soixante-dix, et de Notre Règne la Trente-Quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

CANADA.



LISGAR.

Puissance du Canada.

[L. S.]

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Difenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos tes-aimés et fidéles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servi/dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assenblée du Canada, qui devait se teuir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Premier jou/du mois de Février prochain, et à chacun de vous—SALUT:

PROCLAMATION.

TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au PRE; MIER jour du mois de FEVRIER prochain, Néanmoins, pour certaines causes et condérations, Nous avons Jugé a Propos de la proroger de nouveau MERCREDI, le QUINZIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'Ottawa, le dit Premier jour de FEVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITE d'OTTAWA, MERCREDI, le QUINZIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.